

## Cahier de doléances du Tiers État de Quitteboeuf (Eure)

Lan mil sept cens quatre vingt neuf le vendredi six mars nous soussignés habitants en general de la paroisse de quitteboeuf etant assemblés en etat de commun et lieu ordinaire au son de la cloche en la maniere accoutumée pour obeïr aux roi et de monsieur le bailli d'Evreux en datte du vingt quatre janvier et du douze febvrier de la presente année pour faire un cahier de plaintes et de doleances pour etre présenté au nom de la paroisse par nos deputés à lassemblée qui doit se tenir a Evreux le neuf du present mois

1

nous demandons la suppression de tous les privilèges qui detruisent la proportion suivant laquelle chaque citoyen doit supporter les charges de l'état, tels que ceux de la noblesse, des ecclésiastiques, des religieux et religieuses, abbés commandeurs et autres, qui possèdent de grands biens et perçoivent des dîmes considerables sans aucuns frais tels que sont les bois et prairies etc

2

Nous desirons la suppression des *tous les*<sup>1</sup> impôts permis jusqu'a ce jour, sans oublier les aides, gabelles pour en substituer tels autres que les états generaux aviseront bien

3

Nous demandons que la perception de tous les impôts à établir dans chaque province soit confiée aux préposés nommés pour les états particuliers de chaque province pourquoi nous demandons les états particuliers de la province de normandie

4

Il serait a souhaiter pour le bien public que les colombiers fussent abolis pour éviter au ravage que cause les pigeons dans les campagnes, de même les banalités de moulins fours et pressoirs

5

Representons que les laboureurs ne peuvent refuser du pain aux pauvres qui leur viennent de toutes parts et sans pouvoir les distinguer de ceux de leurs paroisses sont pour ainsi dire forcés de se depouiller de ce qui leur faudrait pour payer leurs propriétaires et avance utile a la perfection de l'agriculture : il sera peut être possible aux états de trouver les moyens de ne laisser aux pauvres que la charge et l'inspection de leurs vrais pauvres ; peut être les états pratiqueront ils des moyens dassurer aux cultivateurs un état plus fixe de suivre leur culture pour l'interêt commun et particulier

6

Nous representons aux etats generaux que les baux de main morte sont autorisé d'un abus et d'un injustice les plus prejudiciables aux preparations convenables a l'agriculture pour tirer du sol la recompense de ses travaux

---

<sup>1</sup> en interligne

7

Nous demandons une plus prompte justice et moins dispendieuse

8

Representons qu'un grand nombre de peuple de nos campagnes manquent d'ouvrage entendu que les manufactures sont presque abolies

9

Nous demandons qu'il soit libre aux collecteurs de chaque année d'asseoir lui même les tailles ou faire asseoir par qui bon lui semblera

Le present cahier de doleances fait et arrêté led. jour et an susdits.